

Objectif

Le formateur PRAP forme et certifie le personnel à être Acteur PRAP, l'objectif de cette formation est de développer des compétences permettant de

- ✦ Animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou l'établissement
- ✦ D'informer, sensibiliser et former les salariés à la PRAP

Compétences (C) à acquérir

- ✦ C1 : Elaborer un projet de formation-action PRAP, Intégré à la démarche de prévention de l'entreprise
- ✦ C2 : Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- ✦ C3 : Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- ✦ C4 : Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

<u>Méthodes pédagogiques</u>	<u>Matériel utilisé</u>
<p>>Apport didactique >Travail de groupe et de sous-groupe >Etudes de cas filmés >Travaux en sous-groupe >Travaux intersession permettant la validation des compétences 1 et 2</p>	<p>>Utilisation du référentiel pédagogique INRS >Film vidéo >Vidéo projecteur >Paper board >Ordinateur >Matériel listé sur le document de référence INRS en cours de validité</p>
<p><u>Public concerné</u></p> <p>>Tous salariés disposant de capacités relationnelles, d'animation et d'expression ou, à défaut, prêt à les acquérir. >Utilisation de Power Point fortement conseillé ou à prévoir >Nous prévenir si participant ayant des besoins spécifiques en termes d'accessibilité handicapés</p>	<p><u>Validation</u></p> <p>>Référentiel de compétences prévues dans le référentiel PRAP en vigueur, à partir des travaux intersession pour les compétences 1 et 2. >Certificat INRS de « Formateur PRAP option 2S » version ALM durée de validité 3 ans</p> <p>Afin de conserver la validité du certificat le formateur PRAP 2S devra suivre, au choix un formation >Maintien et Actualisation des Compétences FPRAP2S de 4 jours tous les 3 ans (à compter de 2023). >Passerelle « Élargir ses compétences de formateur PRAP des secteurs IBC au secteur 2S » de 7 jours (4+1 en intersession+2) >« Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action PRAP pour les activités de bureau (4 jours)</p>
<p><u>Nombre de participants</u></p> <p>>4 à 10 personnes maxi selon référentiel PRAP INRS en vigueur >La session peut être repoussée ou annulée si le nombre de participants est insuffisant.</p>	<p><u>Pré requis participants</u></p> <p>>Fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation ou « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale. Il est fortement conseillé de participer préalablement à la formation d'acteur PRAP.</p>
<p><u>Formateur/organisme</u></p> <p>>Formateur de formateur PRAP 2S version ALM certifié INRS >Expérience dans le secteur médico-social >Organisme habilité par le réseau prévention</p>	<p><u>Pré requis entreprise (document de référence PRAP INRS V9 01 2021 p 15)</u></p> <p>>Le chef d'entreprise, d'établissement ou d'organisme de formation (ou son représentant) doit maîtriser les compétences prévues dans la formation dirigeant « Manager la Santé et Sécurité au Travail ». Un document attestant ces compétences requises devra nous être transmis. >Afin d'obtenir ces compétences il lui est recommandé de suivre la formation « Manager la Santé et Sécurité au Travail » >Le chef d'entreprise, d'établissement ou d'organisme de formation (ou son représentant), doit s'engager dans le projet</p>
<p><u>Durée</u></p> <p>> <u>Face à face pédagogique</u> minimum 14 jours non consécutifs de répartis 4j+4j+4j+2j soit 98h ><u>Travaux intersession</u> : évalué à 21h minimum sur le document de référence, par expérience prévoir 6 jours (2x3j) en établissement soit 42 h pour pouvoir les réaliser. La réalisation des travaux intersession se fait sur le temps de travail.</p>	

Tous les justificatifs de prérequis doivent nous être fournis avant la formation

Programme

MODULE 1 (4 jours)

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place

Savoir situer la formation – action Acteur PRAP dans le dispositif PRAP de l'INRS

- ✓ Le rôle des différents acteurs dans le dispositif
- ✓ Initiation à la pédagogie et lien avec la formation Acteur PRAP

Connaître les enjeux de la prévention

- ✓ Savoir définir les objectifs d'une démarche de prévention et y situer le rôle du formateur,
- ✓ Connaître les enjeux humains, économiques et sociaux des AT/MP (notion de danger, situation dangereuse, dommage, risque, Accident du Travail, Maladie Professionnelle),
- ✓ Connaître les différents acteurs de prévention de l'entreprise et le réseau prévention,

Savoir réaliser une analyse d'une situation de travail et pouvoir la retranscrire dans le cadre d'une formation-action des salariés

- ✓ Savoir situer et comprendre l'activité physique dans l'activité de travail,
- ✓ S'approprier les méthodes d'analyse de situation de travail
- ✓ Savoir détecter une situation de travail dangereuse
- ✓ Savoir comment fonctionne le corps humain, et ses limites
- ✓ Savoir repérer les risques et les hiérarchiser et repérer les déterminants à l'origine de ces risques

Savoir accompagner les salariés dans la recherche de pistes d'amélioration

- ✓ Savoir utiliser les connaissances acquises pour permettre aux salariés de proposer des pistes d'amélioration.
- ✓ Savoir hiérarchiser ces pistes d'amélioration en tenant compte des principes généraux de prévention et les formaliser dans un document.
- ✓ Connaître et situer l'intérêt et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort et savoir les enseigner

Savoir construire et utiliser des outils de suivis des actions menées.

TRAVAIL INTERSESSION (épreuve certificative compétence 2) planifier 3 jours en intersession sur le temps de travail (prévoir un stage pour les participants rattachés à une organisme de formation ou indépendant).

Livrable

Analyse d'une situation de travail, en entreprise, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée.

Le candidat devra effectuer et rédiger cette analyse durant l'intersession. Il devra faire apparaître obligatoirement :

- ✓ la description de la situation de travail,
- ✓ l'analyse de la situation de travail au regard des risques liés à l'activité physique,
- ✓ les dangers, les risques caractérisés en lien avec les déterminants de la situation de travail et les dommages potentiels, la synthèse des besoins, les pistes d'amélioration hiérarchisées et leurs critères de résultat.
- ✓ Il présentera la synthèse de cette analyse, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes maximum, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire. (document de référence V9 01/2021)

MODULE 2 (4 jours)

Elaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.

Restitution et évaluation du travail intersession

Savoir élaborer un projet de formation-action PRAP intégré dans la démarche de prévention de l'entreprise

- ✓ Savoir réaliser l'état des lieux de l'entreprise et formaliser les besoins en formation PRAP.
- ✓ Définir la nécessité d'un projet, son objectif,

- ✓ Les étapes de la mise en œuvre, les freins et les éléments facilitateurs, la communication, les critères d'évaluation.

Savoir animer une réunion d'information et ou de sensibilisation

Savoir exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations (compétence 4 du document de référence)

- ✓ Savoir exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (compétence 4 du document de référence)
- ✓ Découverte du déplacement naturel, notion déplacement spontané
- ✓ Les 10 déplacements naturels
- ✓ Le schéma décisionnel de l'accompagnement à la mobilité

TRAVAIL INTERSESSION (épreuve certificative compétence 1) 3 jours planifiés en intersession sur le temps de travail (prévoir un stage pour les participants rattachés à une organisme de formation ou indépendant).

Un rendez-vous sera prévu avec la direction (ou RH) et le(s) stagiaire(s) pour faire un point sur le projet (2h).

Livrable

Réalisation et présentation d'un pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique intégré à la démarche de prévention dont la mise en œuvre est prévue en entreprise ou en établissement.

- ✓ Le candidat devra rédiger durant l'intersession, le pré-projet (2 à 3 pages maximum) de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique dont il a prévu la mise en œuvre dans une entreprise ou un établissement.
- ✓ Il devra présenter ce pré-projet en utilisant un support adapté, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

MODULE 3 (4 jours)

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique y compris ALM

Restitution et évaluation du travail intersession

Savoir exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations (compétence 4 du document de référence)

- ✓ Rappel déplacement naturel et schéma décisionnel
- ✓ Animation de la présentation du schéma décisionnel
- ✓ Présentation
 - Des aides techniques et les capacités quelles compensent
 - Des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- ✓ Mise en situation à partir de cas concrets
- ✓ Suivi de l'épreuve 1 certificative de la compétence 4
- ✓ Présentation de l'épreuve APRAP 2S et de la grille certificative
- ✓ Evaluation 2 (1ère partie 1h)
 - Mise en situation à partir de cas concrets
 - Suivi de l'épreuve 1 certificative de la compétence 4
 - Préparation de cas concrets
 - Présentation épreuve certificative compétence 4 et évaluation
- ✓ Epreuve certificative compétence 4 évaluation 2 (fin) : anime une séquence d'évaluation ALM acteur PRAP 2S (10mn)
 - Référentiel de compétence Acteur PRAP 2S ALM
 - Contenu de la séquence pédagogique ALM
- ✓ Intégration de l'ALM dans le projet
- ✓ La communication sur l'ALM
 - Aux structures
 - Aux salariés
 - Aux familles

Savoir concevoir et organiser une action de formation–Action PRAP

- ✓ Acquérir les notions de pédagogie

- ✓ Savoir établir son référentiel pédagogique à partir du référentiel de compétence et du guide pédagogique de l'acteur PRAP

MODULE 4 (2 jours)

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

- ✓ Savoir prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation
- ✓ Savoir assurer le suivi administratif de la formation

Savoir adapter la formation- action à un public adulte

Savoir utiliser différentes méthodes d'évaluation

Utilisation de l'outil FORPREV.

EVALUATION de la compétence 3

Préparation et animation lors du 3^{ème} module

Conception et animation d'une séquence de formation-action à destination de salariés dans le cadre de son projet de formateur prap.

- ✓ Le candidat disposera de 2 heures pour préparer le déroulé pédagogique, par écrit, d'une séquence de la formation acteur prap et l'animation de celle-ci. Il remettra le document préparé au formateur de formateurs.
 - ✓ Il devra animer une partie de la séquence préparée avec le groupe constitué des autres participants durant 20 minutes.
 - ✓ À l'issue de cette animation, il devra argumenter sa réponse formation et justifier de ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 10 minutes
-